

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
26 mai 2026

PUBLIE LE :

17 JUIN 2026

Délibération n°260526-6 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 MAI 2026

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Queenie GROS, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Stéphane PERCHANT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sylvie DIEM, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Sandrine BOCCARD, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Baptiste GUITRY, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : *Néant*

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 2025 6 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025**RAPPORTEUR** : Le Président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 pour le budget du Syndicat ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	60 751,21 €	R001	
Recettes	B	42 086,96 €		
Résultat n-1	C	52 444,32 €		
Résultat net	D = B + C - A	33 780,07 €		
RAR - Dépenses	E	98 011,05 €		
RAR - Recettes	F	- €		
Résultat net après prise en compte des RAR	G = D + F - E	- 64 230,98 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	H	676 452,58 €		
Recettes	I	1 030 383,23 €		
Excédent n-1	J	507 992,72 €		
Excédent	K = I + J - H	861 923,37 €		
Affectation des excédents de fct en invst	G	64 230,98 €	R1068	
Excédent fct après affectation	= K + G	797 692,39 €	R002	

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte l'affectation des résultats comptables 2025 comme suit :

- Report du résultat de la section d'investissement à l'article 001 excédent d'investissement reporté : +33 780.07 €
- Report de la section de fonctionnement de 861 923.37 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 64 230.98 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 797 692.39 €.

Fait à Marly-le-Roi, le **04 JUIN 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le **17 JUIN 2026**

Pour Extrait Conforme

Emmanuelle RAMPAZZO

Secrétaire de séance

Jean-Noël AMADEI

Président du Syndicat Intercommunal

